

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance publique du mardi 17 janvier 2023,
- Débat d'orientation budgétaire – Etude financière des comptes au 31/12/2022,
- Révision annuelle du local bar « La Causerie » au 1^{er} avril 2023,
- Réalisation d'un diagnostic énergétique en vue de travaux de rénovation de la salle des fêtes,
- Questions diverses,

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROUMIGUIÉ Alexandre, ROBERT Jean-Marc, ESCOBOSA Alain, FIGEAC Valentin, COURNUT Evelyne, JOSEPH Delphine.

Étaient excusés : FOISSAC Laurette, RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile,

Madame MARTY Annie a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation procès-verbal de la séance publique du mardi 17 janvier 2023,

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2023-03-001*.

2. Débat d'Orientation Budgétaire – Etude financière des comptes au 31/12/2022,

En vue de la préparation du budget primitif 2023, une analyse financière a été réalisée avec clôture des comptes au 31 décembre 2022.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour objectif de fournir les éléments nécessaires à la connaissance de la situation financière de la commune au travers de l'exercice précédent et de permettre d'effectuer les choix nécessaires à l'élaboration des principales orientations de l'exercice 2023.

Il vise donc à permettre à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la commune et de débattre les orientations budgétaires et les engagements qui préfigureront les priorités du prochain budget. Voir dossier ci-joint.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2023-03-002*.

3. Révision annuelle du local bar « La Causerie » au 1^{er} avril 2023,

Madame Sandrine DIGNE est locataire depuis le 1^{er} avril 2020 (délibération n°2020-03-009).

Comme convenu dans le contrat de bail, le loyer doit être révisé tous les ans à la date anniversaire. Le loyer de 2022 s'élevait à 51,87 €.

Après consultation des taux de l'INSEE et plus particulièrement de l'indice ILC (indices des loyers commerciaux),

Calcul du loyer à appliquer au 1^{er} avril 2023 :

$51,87 \times 126,05$ (ILC 4^{ème} trimestre 2022) / $115,60$ (ILC N-1 3^{ème} trimestre 2019) = 56,55 €

ce qui porterait le nouveau loyer à 56,55 € (augmentation de 4,68 €) à effet du 1^{er} avril 2023.

Pour rappel, le montant des charges mensuelles s'élève à 50 €

Le loyer peut être également maintenu sans augmentation.

Le montant de la location de licence IV s'élève à 1020 € l'année payable tous les mois (85 €).

Après débat il est décidé à l'unanimité des membres présents de maintenir le loyer à 51,87 € mensuel sans procéder à une augmentation pour l'année 2023.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2023-03-003*.

4. Réalisation d'un diagnostic énergétique en vue de travaux de rénovation de la salle des fêtes,

Monsieur Francis FIGEAC informe les membres du conseil municipal qu'il est envisagé une réhabilitation de la salle des fêtes. Monsieur Florent MARC, chargé de projet en efficacité énergétique du Territoire d'Energie du Lot s'est rendu sur site afin de découvrir les lieux. Il est proposé la signature d'un accord préalable entre Territoire d'Energie du Lot et la commune. Cette intervention permettra de réaliser un diagnostic énergétique afin de définir les travaux nécessaires à la rénovation du bâtiment.

Coût de l'étude préalable : 400 €

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2023-01-004.**

5. Questions diverses

- Validation du devis du feu d'artifice pour la fête votive,
- Marché de travaux Presbytère : du 21 mars au 27 avril 2023 – 12h
- Grève du mardi 28 mars 2023 (mise en place du service d'accueil de l'école communale),

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 h 00.**

Le Maire,



Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Annie MARTY.